

SIVOS ST CYR/LA RONDE
Place de la Mairie 17170 LA RONDE
Tél. : 05 46 34 73 10
Mail : Sivos.saintcyrlaronde@laronde17.fr
N° SIRET : 25171069500015

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ; elle est disponible sur le site internet de la commune de La Ronde.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2023 a été voté le 9 avril 2024 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le Comité Syndical :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine ...), aux participations communales, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour un SIVOS :

- Les dotations versées par l'Etat :

- Les participations communales :

2021 : 311 693.39 €

2022 : 318 243.47 €

2023 : 313 532.05 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines :

2021 : 50 423.94 €

2022 : 52 747.56 €

2023 : 46 588.18 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOS, l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Il existe deux principaux types de dépenses pour un SIVOS :

- Les charges liées au fonctionnement :

2021 : 114 810.77 €

2022 : 122 895.77 €

2023 : 138 801.61 €

- Les charges de personnel :

2021 : 205 246.37 €

2022 : 207 343.03 €

2023 : 171 058.54 €

Le personnel du SIVOS est constitué de

- 4 agents titulaires (2 ATSEM – 2 agents de restauration et entretien)

- 1 agent contractuel (entretien)

Mise à disposition du personnel de la Commune de La Ronde :

- 1 Secrétaire du sivos – 15 heures/semaine (de janvier à juin) et 7heures /semaine (de juillet à décembre)

- 1 Secrétaire social et paye – 2 heures/mois

- 1 Agent entretien – 20 heures/semaine

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	138 801.61 €	Excédent brut reporté	5 310.95 €
Dépenses de personnel	171 058.54 €	Recettes des services (cantine)	46 588.18 €
Autres dépenses de gestion courante	0.00 €	TVA / Fonctionnement	116.40 €
Dépenses financières (emprunts)	3 101.31 €	Dotations et participations	3 000 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Participations communales	313 532.05 €
Autres dépenses	0.00 €	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes financières (atténuation de charges)	2 320.02 €
Total dépenses réelles	312 961.46 €	Autres recettes	1501.53 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	312 961.46 €	Total général	372 369.13 €

c) La fiscalité
Néant

d) Les dotations de l'Etat.
Néant

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique pour l'école, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classes, changement des ouvertures, l'installation de stores ...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	57 664.92 €	Affectation de résultat	63 576.92 €
Remboursement d'emprunts	41 491.53 €	FCTVA	4 575.21 €
<u>Autres dépenses :</u>	24 768.54 €	<u>Subventions :</u>	6 240.21 €
• école numérique		• ETAT	4 750.20 €
• stores		• DEPT	1 490.01 €
• salle de motricité	24 768.54 €		
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0.00 €
TOTAL	123 924.99 €	Total général	74 392.34 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 ont été les suivants : (à préciser) Néant

d) Les subventions d'investissements reçues :

- DETR
- subventions départementales

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Ronde, le 15 avril 2024

La Présidente du SIVOS ST CYR/LA RONDE,
Johanna GRASSET



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets du SIVOS restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix de la Présidente.

